



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE MINISTÈRE DU LOGEMENT, DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DE LA RURALITÉ

Secrétariat général

Direction des ressources humaines

Décision du 27 octobre 2014 modifiant la décision du 7 juin 2012 modifiée portant désignation des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail en administration centrale

NOR: DEVK1425045S

(Texte non paru au Journal officiel)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité,

Vu la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'arrêté du 3 février 2012 portant création de comités d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail au sein du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement;

Vu la décision du 7 juin 2012 modifiée portant désignation des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail en administration centrale,

Décident:

Article 1er

L'article 1^{er} de la décision du 7 juin 2012 modifiée susvisée est modifié ainsi qu'il suit en ce qui concerne les représentants de FO et de la CGT.

Titulaires

Au titre de l'organisation FO

M. Yves DARLOT. Mme Laurence PICHELIN. M. Jean-Claude PROTEAU.

Au titre de l'organisation CGT

Mme Marie-Christiane BALAND.

Mme Marie-Christine VAN MARLE.

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE MINISTÈRE DU LOGEMENT, DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DE LA RURALITÉ



Suppléants

Au titre de l'organisation FO

Mme Jacqueline BALZA. Mme Françoise LEFEVRE. M. Christophe RAFENBERG.

Au titre de l'organisation CGT

Mme Nadia BAABA. Mme Dominique CITRON.

Article final

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 27 octobre 2014.

Pour les ministres et par délégation : Le directeur des ressources humaines, F. CAZOTTES